

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 décembre 2022

CAMPEMENT DE LA CHAPELLE (Paris 18e) : 771 PERSONNES MISES A L'ABRI

Vendredi 16 décembre, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, avec le concours opérationnel de la préfecture de police, a procédé à la 3^{ème} mise à l'abri en l'espace d'un mois, des occupants du campement du boulevard de la Chapelle (Paris 18^e).

Un nouveau campement s'est formé sous le métro aérien, dans un espace de jardins partagés sur le boulevard de la chapelle.

Une 3^{ème} opération de mise à l'abri a été menée par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris afin d'orienter vers un hébergement les occupants de ce campement pour assurer, dans un contexte de grand froid, leur sécurité, ainsi que celle des riverains.

771 hommes isolés ont été pris en charge par les services de l'État. Ils bénéficieront d'une évaluation de leur situation administrative, ainsi que d'un accompagnement social, sanitaire et administratif afin d'être ré-orientées en fonction de leur situation.

En l'espace d'un mois, ce sont ainsi plus de 2000 personnes qui ont été mises à l'abri depuis les campements du boulevard de la Chapelle.

Depuis le début de l'année 2022, 19 opérations de mise à l'abri ont été conduites par les services de l'État. Ainsi, 6 668 personnes ont pu être mises à l'abri et bénéficier d'un suivi.

Ces efforts s'ajoutent à la mobilisation de l'Etat dans le cadre du déclenchement du plan grand froid : 1088 places ont été ouvertes en Île-de-France dont 232 places à Paris.

La mobilisation de l'État pour accompagner les personnes les plus vulnérables est permanente. En Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 200 000 personnes en situation de précarité qui bénéficient d'une prise en charge au titre de l'hébergement.

Les chiffres clés :

- 771 personnes mises à l'abri pour l'opération du boulevard de la Chapelle le 16 décembre 2022
- 19 mises à l'abri en 2022 au bénéfice de 6 668 personnes
- 15 557 orientations vers des solutions d'hébergement en région depuis le mois de janvier 2022 dans le cadre du schéma national des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR)
- 200 000 personnes en situation de précarité bénéficient d'une prise en charge au titre de l'hébergement en Île-de-France et chaque nuit

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

